

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mardi 31 mars 2026 à 15 h 30, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Mario Alain, préfet et maire de la Ville de Portneuf.

L'avis de convocation de la présente séance a été notifié, tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de cette rencontre.

Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé, Tommy Lefebvre
Municipalité de Deschambault-Grondines, Sylvain Ouimet
Ville de Donnacona, Jean-Claude Léveillé
Ville de Lac-Sergent, Yves Bédard
Ville de Neuville, Simon Sheehy
Ville de Pont-Rouge, Dany Bisson
Ville de Portneuf, Diane Godin
Municipalité de Rivière-à-Pierre, Daniel Cauchon
Ville de Saint-Basile, karina Bélanger
Municipalité de Saint-Casimir, Lise Baillargeon
Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, Marc Ouellet
Municipalité de Saint-Gilbert, Pierre Rivard
Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, Cédric Champagne
Ville de Saint-Raymond, Claude Duplain
Municipalité de Saint-Ubalde, Guy Germain

Sont également présentes :

Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière
Cindy Beauchemin, greffière-trésorière adjointe
Valérie Veillette, directrice des finances et coordonnatrice en sécurité publique

Absences :

Municipalité de Saint-Alban, Raymond Morissette
Ville de Saint-Marc-des-Carières, Claire Dussault
Municipalité de Saint-Thuribe, Guy Lachance

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **SERVICE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**
 - 3.1 Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) – Engagements des sommes résiduelles 2018-2026
 - 3.2 Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) – Dépôt au Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN) d'une version corrigée de la reddition de comptes 2024-2025
 - 3.3 Entente culturelle 2025-2027 : Fonds Patrimoine et Culture 2026 – Dossiers recommandés
 - 3.4 Soutien financier à Place aux jeunes en région (2025-2028)
 - 3.5 Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) - MRC de Portneuf – Adoption du (des) projet(s) recommandé(s)

3.6 Fonds de soutien aux entreprises de la MRC de Portneuf (FSE) – Adoption du (des) projet(s) recommandé(s)

4. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CRE 077-03-2026

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

3. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

3.1 FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (FRCN) – ENGAGEMENTS DES SOMMES RÉSIDUELLES 2018-2026

CRE 078-03-2026

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a délégué à la MRC de Portneuf la gestion du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) ayant pour objet de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT qu'une entente de délégation du FRCN a été signée le 20 août 2018, et ce, pour une somme totale de 11 394 558 \$ à être accordée pour la période 2018-2025, incluant un addenda de bonification signé en octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'au terme de cette entente, soit le 31 mars 2025, la totalité des sommes octroyées devait avoir été engagée sinon retournée au gouvernement;

CONSIDÉRANT une bonification du fonds de 1 656 186 \$ lors du renouvellement de l'entente en juillet 2025, et qu'il a été précisé que les sommes résiduelles non engagées pouvaient finalement être utilisées dans la nouvelle entente 2025-2026;

CONSIDÉRANT que la direction des finances de la MRC a constaté des irrégularités dans la reddition de comptes déposée au Secrétariat à la Capitale-Nationale à l'automne 2025, et a demandé au gouvernement l'autorisation de déposer une version corrigée de cette reddition de comptes;

CONSIDÉRANT que cette version corrigée présente des sommes résiduelles disponibles totalisant 1 415 237,14 \$ au 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT les sommes engagées au cours de l'année 2026 totalisant 2 070 272,44 \$ au 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT une somme de 707 611 \$ à engager avant le 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT que les services administratifs ont présenté aux membres du conseil, lors d'un comité de travail spécial ce 31 mars 2026, les différentes avenues possibles pour utiliser ces sommes résiduelles;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a retenu les propositions présentées ci-dessous;

Il est proposé par M. Dany Bisson et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise l'engagement des sommes suivantes au FRCN 2018-2026.

Description	Coût
Projets MRC et Ententes	340 000 \$
Positionnement touristique et outils promotionnels	239 975 \$
Support et aide aux entreprises	127 636 \$
TOTAL :	707 611 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (FRCN) – DÉPÔT AU SECRÉTARIAT À LA CAPITALE-NATIONALE (SCN) D'UNE VERSION CORRIGÉE DE LA REDDITION DE COMPTES 2024-2025

CRE 079-03-2026

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a délégué à la MRC de Portneuf la gestion du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN), un fonds ayant pour objet de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT qu'une entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) a été signée le 20 août 2018, et ce, pour une somme totale de 11 394 558 \$ à être accordée pour la période 2018-2025, incluant un addenda de bonification signé en octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'au terme de cette entente, soit avant le 30 juin 2025, une reddition de comptes faisant état des sommes engagées, réellement dépensées et des sommes résiduelles encore disponibles devait être déposée au Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN);

CONSIDÉRANT que les vacances subites à la Direction générale en mai 2025 et à la direction des finances en juillet 2025 ont nécessité le recours à une direction par intérim externe à l'organisation;

CONSIDÉRANT que cette direction a déposé une reddition de comptes en septembre 2025, mais n'avait pas toutes les informations en main pour faire le point sur l'état du FRCN;

CONSIDÉRANT que la nouvelle direction des finances de la MRC a constaté des irrégularités importantes dans la reddition de comptes déposée au Secrétariat à la Capitale-Nationale à l'automne 2025 qui auront un impact certain sur les projets de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'au moment du dépôt de la reddition de comptes, un montant de 382 879,14 \$ devait être additionné au résiduel non utilisé et à engager pour l'année 2025-2026, ce dernier totalisant un montant de 1 415 237,14 \$ au 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT que l'état de la situation a été présenté aux membres du conseil lors d'un comité de travail spécial du 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis qu'une reddition de comptes corrigée doit absolument être déposée au SCN;

Il est proposé par M. Tommy Lefebvre et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise le dépôt d'une reddition de comptes corrigée auprès du Secrétariat à la Capitale-Nationale, reflétant l'utilisation réelle du Fonds au 31 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 ENTENTE CULTURELLE 2025-2027 : FONDS PATRIMOINE ET CULTURE 2026 – DOSSIERS RECOMMANDÉS

CRE 080-03-2026

CONSIDÉRANT que le Fonds Patrimoine et Culture est un programme annuel permettant de soutenir les projets novateurs en arts et en patrimoine d'organismes culturels de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que l'Entente de développement culturel conclue entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications prévoit un montant de 40 000 \$ pour 2026 dans le but de soutenir les projets du milieu (CR 286-11-2024);

CONSIDÉRANT qu'un total de 12 projets ont été reçus lors de l'appel de projets tenu du 21 janvier 2026 au 3 mars 2026 et qu'ils ont été analysés selon les critères prévus à la Politique de mise en œuvre du Fonds Patrimoine et Culture (CR 018-01-2021);

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse, formé par la MRC de Portneuf et composé de M^{mes} Claire Dussault, Claudine Bertrand, Lise Fillion et Éliane Trottier, a analysé les projets à l'aide d'une grille d'évaluation prévue à cet effet le jeudi 12 mars 2026;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse recommande les six projets suivants avec les montants correspondants :

Organisme	Projet	Lieu	Montant recommandé
Corporation des lieux historiques de Pont-Rouge	Nouvelle offre éducative du Site Déry	Pont-Rouge	7 000 \$
Fondation Plamondon	De la Bolduc aux Cowboys fringants; l'accordéon dans la chanson populaire québécoise	Saint-Raymond	7 500 \$
Culture et Patrimoine Deschambault-Grondines	Chromatopia – Exposition temporaire au Moulin de La Chevrotière	Deschambault-Grondines	7 500 \$
Comité de requalification de l'église Saint-Léonard-de-Portneuf	Le chemin du lin	Saint-Léonard-de-Portneuf	7 500 \$
Culture Saint-Casimir	Terroirs partagés	Saint-Casimir	5 250 \$
École de musique Denys-Arcand	Tisser des liens, bâtir l'avenir	Deschambault-Grondines	5 250 \$

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse recommande à la MRC de Portneuf d'attribuer un montant global de 40 000 \$ en 2026 pour la réalisation des projets mentionnés ci-haut;

Il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu :

QUE la MRC de Portneuf accorde les subventions mentionnées ci-dessus pour un total de 40 000 \$, somme disponible pour l'appel de projets annuel du Fonds Patrimoine et Culture 2026;

QUE la dépense soit prise à même le poste budgétaire « EDC 2025-2027 APPEL DE PROJETS 2026 » numéro 02 70202 970;

QUE la MRC de Portneuf autorise le préfet, M. Mario Alain, et la directrice au Développement du territoire et de l'économie, M^{me} Marie Simard Dufour, à signer les protocoles d'entente avec les promoteurs de ces projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 SOUTIEN FINANCIER À PLACE AUX JEUNES EN RÉGION (2025-2028)

CRE 081-03-2026

CONSIDÉRANT que Place aux jeunes en région est un organisme reconnu à l'échelle du Québec pour son rôle stratégique dans l'attraction, l'établissement et la rétention des jeunes qualifiés en région;

CONSIDÉRANT que le programme Place aux jeunes Portneuf contribue activement à la vitalité démographique, économique et sociale du territoire de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT les excellents résultats obtenus par Place aux jeunes Portneuf, se classant parmi les sept territoires les plus performants au Québec en matière de migrations réussies;

CONSIDÉRANT que ces performances ont mené à l'octroi d'une bonification financière dans le cadre du programme « territoires achalandés », représentant un ajout de 25 000 \$ annuellement pour une période de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT que cette bonification témoigne de la pertinence et de l'impact concret des actions réalisées sur le territoire;

CONSIDÉRANT que Place aux jeunes Portneuf a également reçu une distinction provinciale en mobilisation du milieu, notamment pour le projet « Passeport découverte Portneuf », remise par la Fédération québécoise des municipalités;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l'entente 2025-2028, la contribution financière du milieu exigée a été réduite à 5 % (anciennement 10 %), facilitant ainsi la participation des partenaires locaux;

CONSIDÉRANT que la contribution demandée à la MRC de Portneuf s'élève à 4 490 \$ pour 2025-2026, 4 550 \$ pour 2026-2027 et 4 610 \$ pour 2027-2028, pour un total de 13 650 \$ sur trois (3) ans;

CONSIDÉRANT que cet investissement permet de générer des retombées significatives pour le territoire, tant en attraction de main-d'œuvre qu'en dynamisation des communautés locales;

Il est proposé par M. Yves Bédard et résolu :

QUE la MRC de Portneuf confirme son appui à Place aux jeunes Portneuf pour la période 2025-2028;

QUE la MRC de Portneuf accorde une contribution financière totale de 13 650 \$, répartie sur trois (3) ans selon les montants prévus, provenant du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);

QUE la MRC reconnaisse Place aux jeunes comme un partenaire stratégique essentiel au développement et à l'attractivité du territoire;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise le préfet, M. Mario Alain, et/ou la directrice générale et greffière-trésorière, M^{me} Josée Frenette, à signer l'entente avec Place aux jeunes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5 FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (FRCN) - MRC DE PORTNEUF – ADOPTION DU (DES) PROJET(S) RECOMMANDÉ(S)

CRE 082-03-2026

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a délégué à la MRC de Portneuf la gestion du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) ayant pour objet de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT qu'une entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) a été signée le 20 août 2018, et ce pour une somme totale de 11 394 558 \$ à être accordée pour la période 2018-2025 (incluant un addenda de bonification signé en octobre 2020);

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf possède les sommes nécessaires dans l'enveloppe du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf a procédé à l'analyse des projets le 30 mars dernier;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique recommande au conseil de la MRC de Portneuf les projets présentés dans le tableau suivant :

Aides financières non remboursables				
Entreprise/dossier	Projet	Coût de projet	Municipalité	Montant recommandé
Maison d'aide Villa St-Léonard	Agrandissement et optimisation des services	647 315 \$	Saint-Raymond	150 000 \$
Ville de Saint-Raymond	Améliorations et adaptation aux changements climatiques de la station Ski Saint-Raymond	800 000 \$	Saint-Raymond	147 000 \$
	TOTAL COÛT DE PROJET :	1 447 315 \$	TOTAL RECOMMANDÉ :	297 000 \$

Il est proposé par M. Marc Ouellet et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise les aides financières non remboursables telles que recommandées par la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf;

QUE la somme accordée soit prise à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale 2025-2026;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise le préfet à signer au nom de la MRC de Portneuf les protocoles d'entente liés aux projets retenus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.6 FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA MRC DE PORTNEUF (FSE) – ADOPTION DU (DES) PROJET(S) RECOMMANDÉ(S)

CRE 083-03-2026

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet 2015 (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau Service de développement économique au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que le 9 décembre 2015, le comité d'investissement commun (CIC) du CLD de Portneuf a été reconduit à la MRC de Portneuf aux fins d'analyse du financement des projets d'entreprises;

CONSIDÉRANT que le conseil a décidé de confier à la commission du développement social et économique (CDSÉ) le soin d'analyser les demandes et de soumettre ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, la Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Portneuf a été modifiée le 17 juillet 2024;

CONSIDÉRANT que des demandes ont été déposées et soumises à la rencontre de la CDSÉ du 30 mars dernier pour analyse;

CONSIDÉRANT que la CDSÉ recommande au conseil de la MRC de Portneuf le projet présenté dans le tableau suivant :

Nom de l'entreprise	Coût total du projet	Montant octroyé	Fonds	Projet	
				Date de début/ Date de fin prévue	Emploi(s) Créé(s)/ Maintenu(s)
Deschambault-Grondines					
Ferme Mater Noster S.E.N.C.	739 236 \$	10 000 \$	FSE volet 1	1 ^{er} avril 2026	2
				31 décembre 2026	-

* TC = Temps complet. TP = Temps partiel. S = Saisonnier. JS = Journalier saisonnier. R = Renouvelé. C = Contractuel.

Il est proposé par M. Sylvain Ouimet et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise l'aide financière telle que recommandée par la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf;

QUE la somme accordée soit prise à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale, pour un total de 10 000 \$, à partir des sommes réservées via la résolution CR 067-03-2025;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise le préfet à signer au nom de la MRC de Portneuf le protocole d'entente lié au projet retenu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CRE 084-03-2026

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 15 h 55 sur la proposition de M. Guy Germain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Mario Alain, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Le préfet,

La greffière-trésorière,

Mario Alain

Josée Frenette